



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Marche immobilier

Question écrite n° 44438

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur l'intérêt qui s'attache à la poursuite de l'action que mène l'État en direction du marché de la revente. Diverses raisons semblent en effet militer en faveur de la relance de ce marché. Les reventes conditionnent l'achat de logements neufs dans de fortes proportions, puisqu'une vente d'appartement neuf sur six, et près d'une vente de maison neuve sur trois n'avaient pas lieu sans revente préalable. Par ailleurs, l'ancien soutient l'activité économique par l'entretien et la rénovation. Ainsi, par exemple, sur 255 milliards de francs de chiffre d'affaires de ce secteur pour l'année 1995, 140 proviennent des logements existants. Enfin, 70 % des achats de logement par les ménages sont des acquisitions de logements anciens, moins chers et progressivement améliorables. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre en vue de soutenir la relance du marché de la revente.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44438

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5623